

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE</b></p>
--

**Séance du Lundi 14 Octobre 2024 à 14 heures 30**

**COMPTE RENDU**

Madame Jocelyne Gizardin, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François Commeinhes, Président ayant donné pouvoir
- Monsieur Patrick André, adjoint au maire ayant donné pouvoir

Et l'absence de

- Madame Corinne Mosler, conseillère municipale
- Madame Joelle Bievelot, représentant la Croix Rouge
- Madame Céline Senegas, représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau

La présence de 8 membres restants,  
Pour un total de 10 votants.

Le quorum étant respecté, et après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

**1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.**

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

**2/. Centre social- Avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les prestations de service accueil de loisir ( ALSH ) : « accueil adolescents » et « extrascolaire » du 11-12-2022-Autorisation de recettes.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**3/. Rectificatif -Compte administratif exercice 2023 de la résidence « foyer le Thonnaire » - Section d'investissement.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**4/. Décision modificative n° 2 du budget de la résidence autonomie Le Thonnaire – Exercice 2024.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Budget prévisionnel exercice 2025 de la résidence foyer « Le Thonnaire ».**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Budget prévisionnel exercice 2025 du service autonomie à domicile.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 15 heures 30.**

Sète, le 15 Octobre 2024



La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN